CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE AU CORPS LÉGISLATIF.

LÉGISLATEURS,

Organes fidèles des administrés de l'Yonne, nous leur devons, nous nous devons à nous-mêmes, de mêler nos cris de vengeance à ceux qui se feront entendre à la tribune nationale, de toutes les parties de la République.

Un crime, inconnu dans les annales du monde, vient

834

d'être commis. France ! tes mandataires seuls ont péri; mais ceux de toutes les nations, de tous les gouvernemens, sont frappés par cet attentat.

Le droit des peuples a été violé. Les ministres de paix d'une nation aussi généreuse que puissante, ont été lâchement massacrés par ceux même qui devoient les protéger.

Ces vils sicaires de l'infâme maison d'Autriche, à laquelle seule des crimes de ce genre sont réservés, n'ont pas craint de tremper leurs mains dans le sang d'hommes qui ne présentoient de défense que leur caractère jusqu'ici inviolable chez tous les peuples.

Nos ames ont été profondément affligées à la nouvelle de cette cruauté révoltante; mais elles ont été bientôt relevées par le sentiment de notre courage.

Oui, la République, oui, tous les peuples seront vengés.

L'Autrichien barbare, le féroce Russe, le perfide Anglais, ou plutôt les tyrans qui les commandent, apprendront qu'on n'attente pas impunément au droit des nations.

Vengeance! vengeance! s'écrient aussi nos jeunes conscrits; nous marchons au champ de l'honneur; nous laverons dans le sang de ces meurtriers l'outrage fait à la grande nation.

Vive la République!

Signé, Baumier, Ménétrié, J. J. Balme, Hauell; Fauvane, *secrétaire*.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 7.

